



Apporteur d'affaires entre particulier

Par **Bernard**, le **28/10/2009** à **11:56**

Bonjour,

Je souhaite m'installer comme auto entrepreneur dans le domaine de l'automobile.

Mon activité sera d'être en relation avec un particulier qui vend un véhicule et de le mettre en contact avec un autre particulier qui lui recherche CE DIT véhicule.

A travers les contacts que j'aurai , je proposerai sous forme de bon de visite (comme l'immobilier) au futur acquéreur pour qu'il puisse aller le véhicule du vendeur avec qui j'aurai déjà traité un contrat d'apporteur d'affaire.

Questions :

1 / Ai je le droit de prendre ce statut pour amener UNE affaire entre particulier ?

2 / Le bon de visite peut il être une preuve ?

Merci d'avance

Cordialement

B . LEGROS